



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

France 3

Question écrite n° 8337

Texte de la question

Mme Colette Capdevielle interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur le devenir de l'ensemble des éditions locales de France 3 Sud-Ouest dont la fermeture semble envisagée. Ces chaînes de télévision publique sont de qualité, elles couvrent tout le territoire et sont souvent le seul moyen d'information locale à entrer dans tous les foyers, notamment les plus modestes et chez les personnes âgées. Pour le territoire du Pays Basque cette chaîne diffuse régulièrement des programmes en langue basque. Sa fermeture nous semble en contradiction avec la future ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Euskal Herri - Pays basque a fait ses preuves et recueille une très forte audience dans une région à très forte identité. Fêtant dans quelques jours son 20ème anniversaire, elle lui rappelle que de nombreux reportages et magazines produits par la rédaction alimentent les programmes des éditions régionales et nationales. Elle est consciente des difficultés financières que traverse la chaîne, notamment la direction régionale Sud-Ouest. Il serait regrettable que la solution soit la suppression des antennes locales qui réalisent une audience moyenne bien supérieure à la chaîne nationale. Dans notre territoire frontalier du Pays basque espagnol, l'antenne locale a su développer des informations transfrontalières. La chaîne est par ailleurs soumise à une concurrence des chaînes publiques basque espagnoles qui diffusent des programmes dans les trois langues. Cela justifie l'importance stratégique de maintenir une présence audiovisuelle française forte. Elle s'interroge sur le sens de l'annonce de « régionalisation de France 3 » dans le cadre d'un COM (contrat d'objectifs et de moyens) dont les objectifs ne sont pas plus connus que les moyens, alors même que la région Aquitaine a proposé en 2009 l'établissement d'un COM avec un financement potentiel d'1,5 million d'euros. Afin que la confiance et la fréquentation des programmes de la chaîne publique locale ne soient pas mises en péril par des décisions dont on ne saurait ignorer les conséquences désastreuses en termes d'identité, de diffusion culturelle et de maillage territorial et de rayonnement culturel de la France, elle lui demande quelles mesures elle envisage pour permettre le maintien des antennes locales de France 3. Il serait judicieux également que les acteurs locaux, en particulier les élus, soient davantage associés aux discussions qui entourent la redéfinition du projet de régionalisation. Elle l'interroge sur la forme qu'elle envisage pour cette concertation.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication rappelle que le Gouvernement est très attaché à la mission de proximité qui incombe à France Télévisions, et plus particulièrement à France 3. La chaîne participe en effet à la vie des territoires en reflétant et en valorisant la richesse du patrimoine local et la diversité des initiatives régionales. Ainsi, France 3 a engagé dès la rentrée 2011 une relance de sa grille régionale. Il en résulte que le volume de diffusion des programmes régionaux a augmenté de 31 % en 2011 par rapport à 2010, pour atteindre un niveau de 17 355 heures. Par ailleurs, France 3 est la seule chaîne française à proposer aux téléspectateurs trois niveaux d'information en diffusant simultanément, chaque jour de semaine, 42 éditions locales différentes qui sont partie intégrante de l'offre d'information, aux côtés des éditions régionales et nationales. Néanmoins, les différentes antennes régionales de France 3 aménagent leurs éditions locales pendant les périodes d'activité moins intenses, comme les vacances scolaires par exemple. Ce dispositif temporaire permet de maîtriser le

volume des effectifs des antennes et d'éviter le recours excessif à l'emploi précaire (pigistes et intermittents), en remplacement des journalistes et des techniciens en congés. Pour autant, l'actualité locale est traitée pendant ces périodes par les rédactions régionales et demeure donc accessible au public. Cet effort de maîtrise des charges s'inscrit dans un contexte économique dégradé, qui conduit l'État et l'entreprise à réviser le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2011-2015 de France Télévisions, pour tenir compte de la nouvelle trajectoire des ressources 2013-2015, qui résulte à la fois de la diminution de la dotation publique et surtout de la révision à la baisse des perspectives de recettes publicitaires. Si dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2013, France Télévisions est appelée à contribuer à l'effort national de redressement des finances publiques, ses grandes missions seront réaffirmées, notamment celle concernant la diffusion d'une offre de proximité sur France 3. Par ailleurs, le Gouvernement veillera à ce que le plan d'affaires inscrit dans l'avenant au COM, qui devrait être formalisé au début de l'année 2013 par l'État et France Télévisions, offre une meilleure visibilité à la société, et lui garantisse un financement pérenne de ses missions de service public. Par ailleurs, l'État a inscrit à l'article 40 du cahier des charges de France Télévisions la mission de contribuer à l'expression des principales langues régionales parlées sur le territoire métropolitain et en Outre-mer. Ainsi, en 2011, France 3 Aquitaine a diffusé environ 2 heures de programmes en langue basque : des sujets en basque dans l'édition locale « Euskal Herri - Pays Basque » (quotidienne du lundi au vendredi) et la « Page Spéciale Pays Basque » (hebdomadaire le dimanche dans le 19/20 régional). Si le volume des programmes en basque a connu une baisse entre 2007 et 2011, due essentiellement à l'arrêt de la rediffusion des éditions locales au cours de cette période, en 2012 le volume d'émissions diffusées en langue basque a doublé pour atteindre plus de 4 heures. France 3 Aquitaine a ainsi proposé près de 2 heures de sujets en langue basque dans l'édition d'information locale quotidienne « Euskal Herri - Pays Basque », et, les samedis à 19 h20, 35 minutes dans le magazine du Pays Basque, de janvier à juin, et 1 h44 dans le magazine basque « Txirritia » de septembre à décembre. Cette progression traduit l'effort engagé par France Télévisions pour accomplir au mieux sa mission de proximité et accorder une place de plus en plus importante aux langues régionales sur France 3, ce dont se félicite le ministère de la culture et de la communication. L'entreprise assure ainsi vouloir valoriser les productions locales et accroître le lien de proximité avec les téléspectateurs en prenant en compte leurs aspirations, leur quotidien, leurs habitudes et la richesse des territoires.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Capdevielle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8337

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6034

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6073